



recensement  
agricole  
2010

## Les prairies se maintiennent en région Centre entre 2000 et 2010

*En 2010, les prairies, qu'elles soient naturelles, temporaires ou artificielles, occupent 408 600 hectares en région Centre, soit 17 % de la superficie agricole des exploitations. Après un recul important entre 1988 et 2000 (- 30 %), les surfaces en prairies se sont stabilisées ces dix dernières années. Elles se maintiennent globalement dans les zones d'élevage mais continuent à disparaître ailleurs.*

*Entre 2000 et 2010, les prairies permanentes ont fortement régressé en Eure-et-Loir (- 12,5 %) et dans le Loiret (- 10 %).*

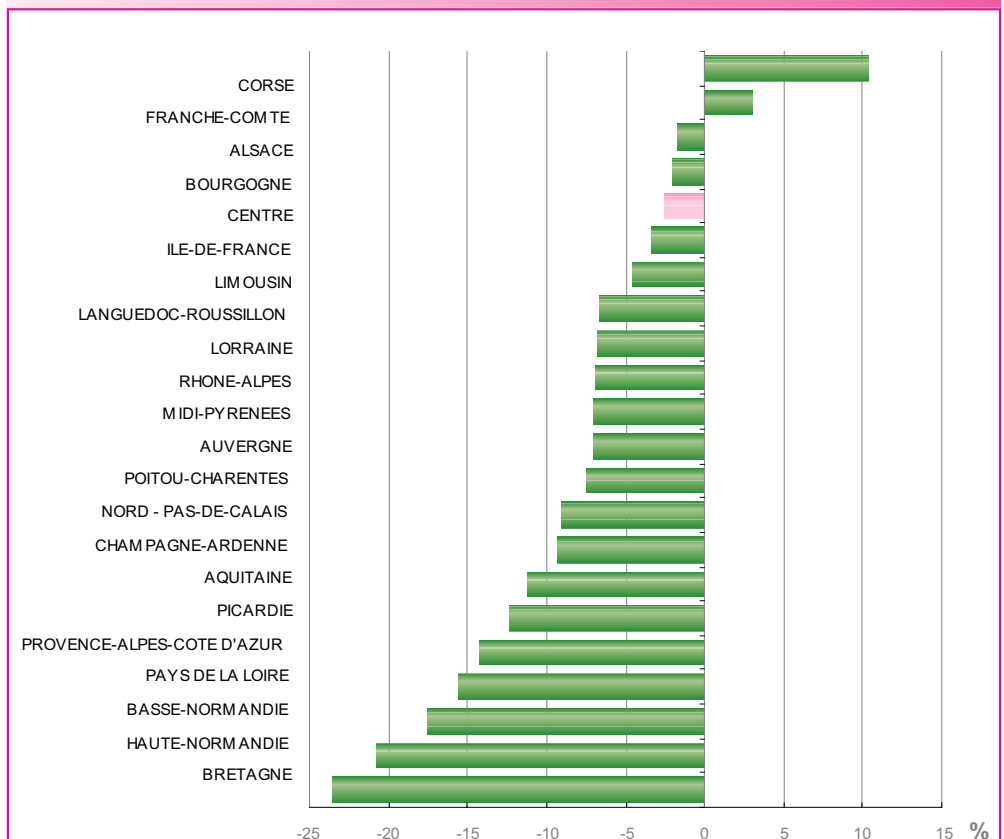
### Des évolutions régionales contrastées

En France métropolitaine, les prairies naturelles couvrent 7,6 millions d'hectares en 2010, soit 28 % de la SAU. Avec 230 400 hectares, soit 10 % de la SAU, le Centre arrive au 20<sup>e</sup> rang des régions. L'Auvergne est en tête (près de 900 000 hectares), devant Rhône- Alpes, Bourgogne, Midi-Pyrénées et Limousin.

Les prairies naturelles ont perdu 8 % de leur surface nationale entre 2000 et 2010. La région Centre affiche une baisse modérée de 2,5 %. Si la diminution des zones herbagères s'est fortement ralentie depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, elle reste

toutefois particulièrement sensible dans certaines régions comme la Bretagne (- 23,5 %), la Haute-Normandie (- 21 %), la Basse-Normandie (-18 %) et les Pays de la Loire (- 16 %). Dans ces territoires, le recul des prairies naturelles illustre notamment les mutations de l'élevage laitier vers une intensification croissante, le maïs fourrage remplaçant les herbages. Dans les régions traditionnellement orientées vers la production de viande bovine, les pâturages se maintiennent mieux. La Bourgogne ne perd que 2 % de ses surfaces en prairies naturelles, le Limousin 4,5 %.

Évolution de la STH entre 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et 2010



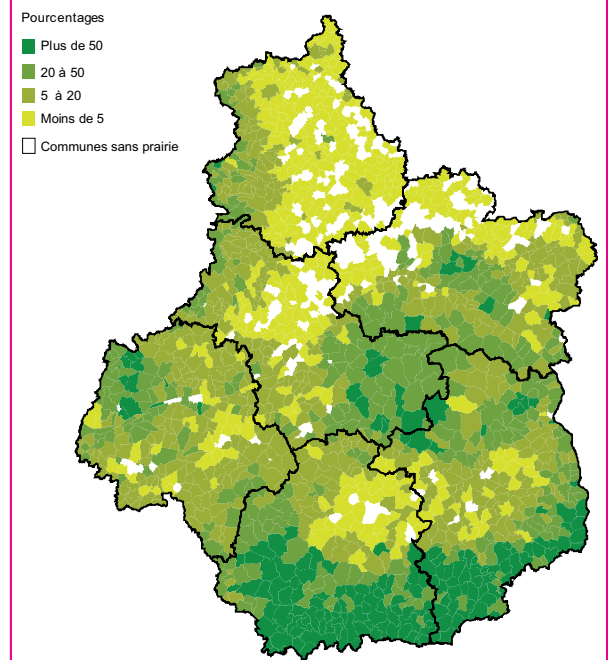
### Les prairies naturelles se maintiennent dans les zones d'élevage

En région Centre, l'empreinte des prairies est très variable d'un département à l'autre. Les prairies naturelles s'imposent dans le Cher et l'Indre où elles représentent respectivement 21 % et 16 % de la SAU, alors que l'Eure-et-Loir ne leur consacre que 3 % de sa SAU. Entre 2000 et 2010, les prairies permanentes se maintiennent dans les secteurs d'élevage. A contrario, elles continuent à perdre du terrain en Eure-et-Loir (- 12,5 %), dans le Loiret (- 10 %) et le Loir-et-Cher (- 8 %), où la spécialisation des exploitations dans les productions végétales se poursuit.

Les prairies artificielles et temporaires représentent 178 000 hectares, dont la moitié sont localisées dans l'Indre et 20 % dans le Cher. Elles progressent de 3,5 % en moyenne régionale entre 2000 et 2010. Leur extension est particulièrement forte en Eure-et-Loir (+ 58 %) et dans une moindre mesure dans le Loir-et-Cher (+ 12,5 %).

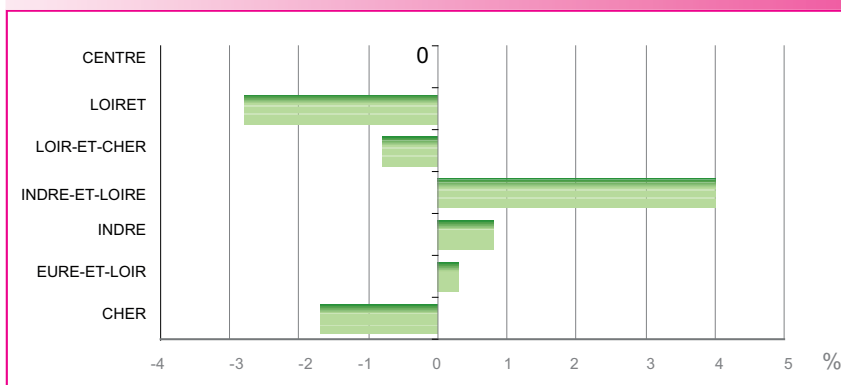
En 2010, près de 33 200 hectares de cultures fourragères intensives dans la région sont par ailleurs destinés à l'alimentation des cheptels, dont 33 000 hectares de maïs fourrage et 300 hectares de plantes fourragères (betterave, chou...). Ces cultures occupent globalement les mêmes surfaces qu'en 2000.

#### Part des prairies dans la SAU



Note : pour les communes couvertes par le secret statistique, le pourcentage de la petite région agricole correspondante a été appliqué.

#### Évolution des prairies entre 2000 et 2010 (prairies naturelles, temporaires et artificielles)



Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et 2010

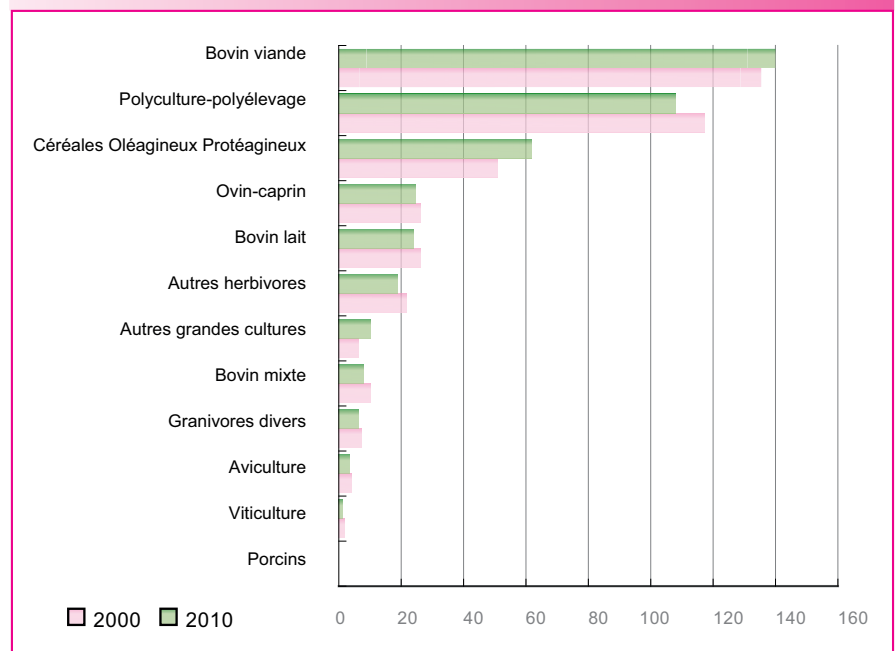
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Un tiers des prairies dédié aux élevages spécialisés en bovins viande en bovins viande

En région Centre, les prairies naturelles, artificielles et temporaires sont principalement situées dans les élevages spécialisés en bovins viande (34 % en 2010), suivis des exploitations de polyculture-polyélevage (26 %) et des exploitations spécialisées en céréales-oléagineux-protéagineux (15 %). Viennent ensuite les élevages de bovins lait et d'ovins-caprins, occupant chacun 6 % des surfaces en prairies.

Les élevages bovins viande exploitent majoritairement des prairies naturelles (59 %) alors que les élevages bovins laitiers utilisent principalement des prairies artificielles et temporaires (64 %).

#### Superficie des prairies par OTEX en région Centre (milliers d'hectares)

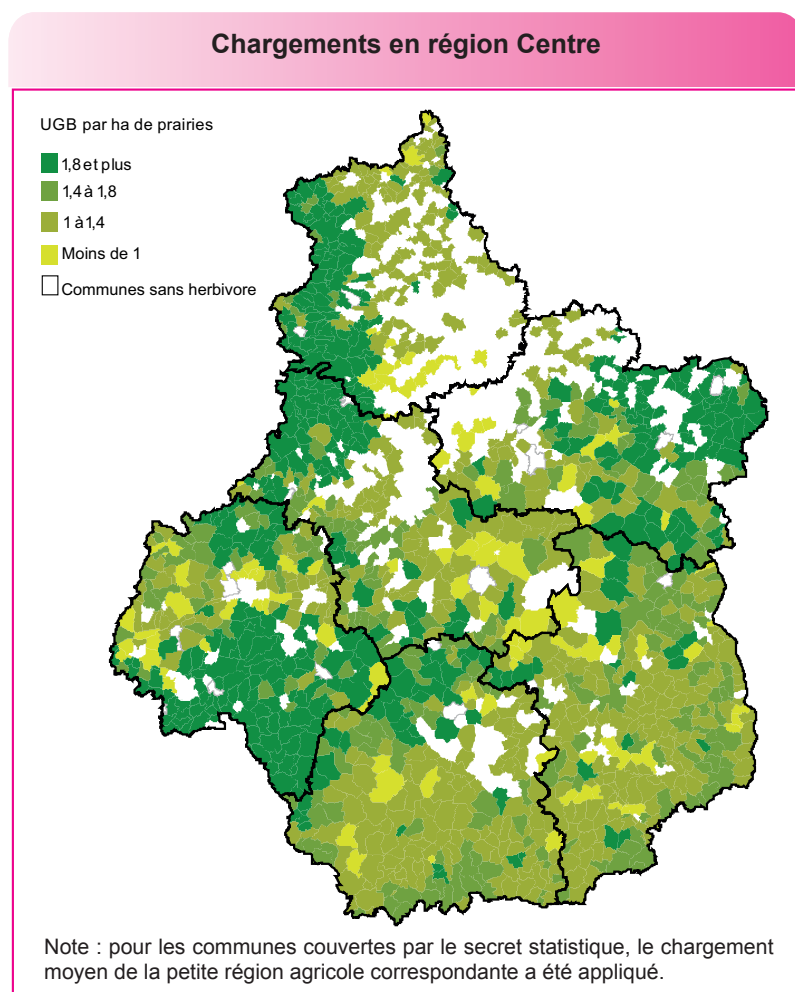


Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et 2010

## Un chargement moyen de 1,6 UGB/hectare de prairie pour les herbivores

En région Centre, le niveau de chargement moyen des prairies est égal à 1,6 UGB/hectare\* pour les herbivores en 2010. Il n'enregistre pas d'évolution notable depuis 2000. Le taux de chargement est par contre très variable selon les secteurs. Il dépasse 2,5 UGB/hectare en 2010 dans certaines zones du Perche ou du Gâtinais mais est proche d'une UGB/hectare en Sologne, dans la Champagne Berrichonne et la Brenne.

\* UGB tous aliments.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Définitions

#### Prairies naturelles ou surfaces toujours en herbe (STH)

– Prairies naturelles ou semées avant septembre 2004 productives : les prairies naturelles ou permanentes constituent un système d'enfouragement extensif sur des terres occupées a priori de façon pérenne et ne recevant pas ou peu de façons culturales. Elles fournissent un minimum de 1 500 unités fourragères par hectare. En fait, la production suffit à couvrir les besoins d'une UGB (unité de gros bétail) à l'hectare pendant au moins 6 mois. Ces prairies peuvent être fauchées et/ou pâturées.

– Prairies peu productives : ce sont des superficies toujours en herbe donnant une production inférieure à 1 500 unités fourragères par hectare et essentiellement pacagées.

#### Prairies artificielles (PA)

Il s'agit de superficies ensemencées en légumineuses fourragères cultivées pures ou en mélange de légumineuses. Elles occupent le sol en général plus d'un an (voire jusqu'à dix ans). Il s'agit le plus souvent de culture de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin.

#### Prairies temporaires (PT)

Il s'agit de superficies à base de graminées fourragères semées en septembre 2004 ou après. Les superficies peuvent être semées en culture pure, en mélange de graminées fourragères ou en mélange à des légumineuses fourragères.

#### Unité de Gros Bétail (UGB)

Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes, se basant sur leurs besoins alimentaires. Dans cette étude, on utilise les UGB tous aliments.

1 vache laitière = 1,45 UGB TA;

1 vache viande = 0,9 UGB TA;

1 cheval = 1 UGB TA;

1 chèvre = 0,3 UGB;

1 brebis mère laitière = 0,2 UGB TA.

### Méthodologie du recensement agricole 2010

#### Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

#### Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outremer et dans les collectivités d'outremer de Saint-Martin et Saint Barthélémy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

#### La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

#### Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, tourisme vert, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs, l'emploi salariat, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.